

LES RETRAITES  
UN CHOIX DE SOCIÉTÉ !

**C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?**



**SNUipp**  
**FSU**

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

# DE QUOI ON PARLE?

Notre système de retraites:

- Création en 1946
- Volonté d'un taux de remplacement à 75%  
et d'un droit à pension pour toutes et tous
- Un système par répartition
- Solidarités intergénérationnelles

Aujourd'hui un  
régime général et des  
régimes spéciaux

42 régimes  
au total

2 régimes principaux:  
• Régime général  
• Pension FP



**SNUipp**  
**FSU**

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

# LES RETRAITES : PUBLIC / PRIVÉ

Pour un-e salarié-e du privé

1er étage : Régime général

50 % max du salaire de référence  
(calculé sur la moyenne des 25  
meilleures années)

2ème étage : Régime  
complémentaire obligatoire

3<sup>ème</sup> étage :  
possibilité de la capitalisation

Pour un-e fonctionnaire

1er étage : pension FP

75 % max du salaire de référence  
(indice détenu pendant les 6  
derniers mois)

2ème étage : Retraite additionnelle  
de la Fonction publique (RAFP)

# DES RÉFORMES... DES RÉGRESSIONS

Fonction  
publique

	Avant 2004	2004 Réforme Fillon	2011 Réforme Woerth	2014 Réforme Hollande
Age d'ouverture des droits à la retraite	60 ans (Cat. sédentaire) 55 ans (Cat. Active)		62 ans (Cat. sédentaire) 57 ans (Cat. Active)	
Age pour une retraite sans décote		65 ans	67 ans	
Nombre d'années requises pour une retraite à taux plein	37,5 ans (150 trimestres)	40 ans (160 trimestres)	41,5 ans (166 trimestres)	43 ans en 2035 (172 trimestres)
Décote	aucune	-1,25% par trimestre manquant, jusqu'à 25%		
CPA	A partir de 55 ans	A partir de 58 ans	Suppression de la CPA	
Bonification pour enfants	4 Trimestres par enfant	2 trimestres par enfant de durée d'assurance ou validation des périodes d'interruption	Fermeture progressive du départ anticipé des mères de 3 enfants	

# CALCUL D'UNE PENSION FP

Traitement  
indiciaire  
brut

x

Taux de  
pension

x

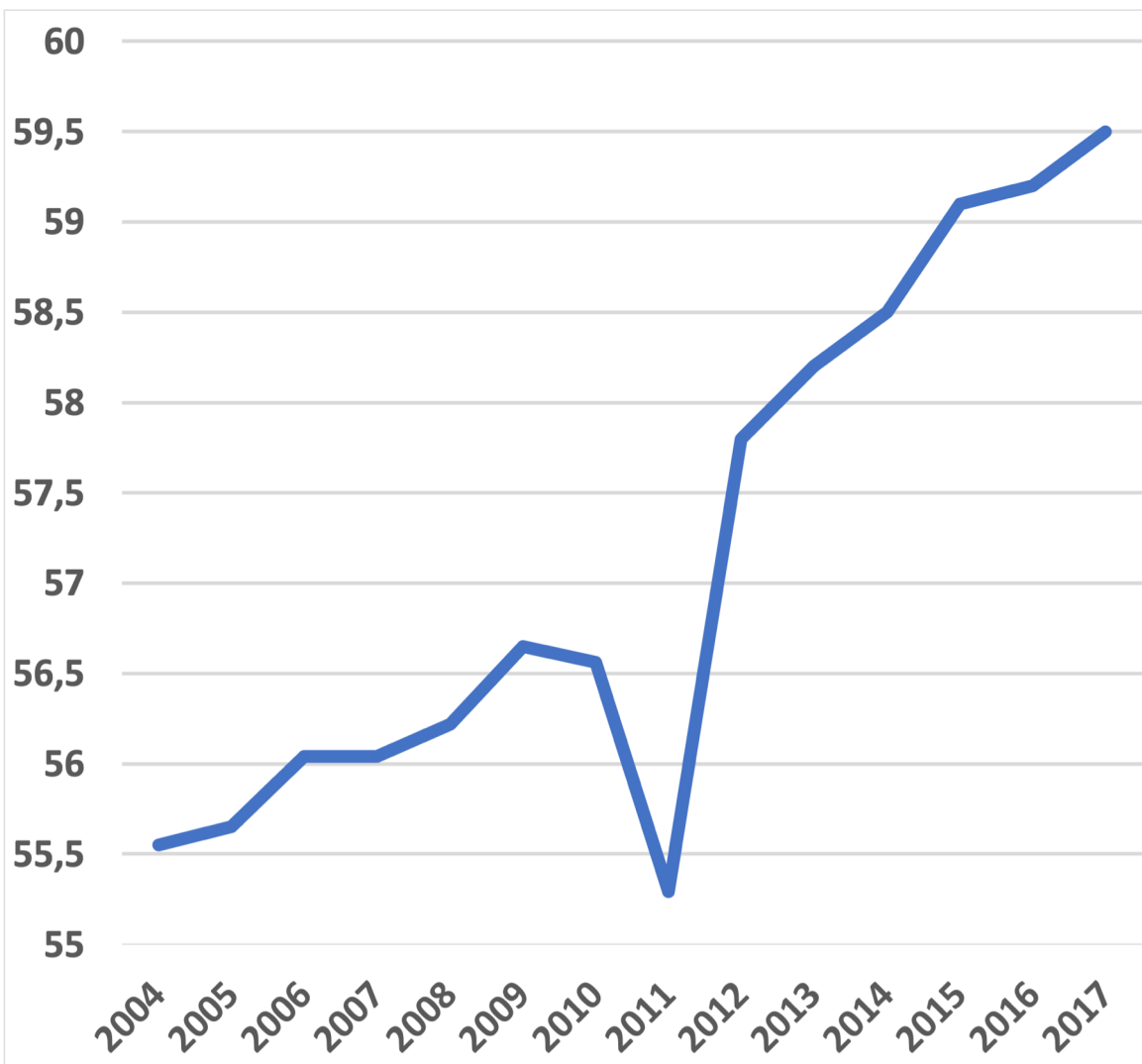
Coefficient de  
minoration ou de  
majoration

6 derniers mois

75% max

Décote ou surcote

# DANS LE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ



En 2017, montant des pensions:

Pour les femmes :

- Moyenne : 2488 €
- 1<sup>er</sup> décile : 1784 €
- 9<sup>ème</sup> décile : 3005 €

Pour les hommes :

- Moyenne : 2547 €
- 1<sup>er</sup> décile : 1939 €
- 9<sup>ème</sup> décile : 3038 €

Age moyen de  
départ à la  
retraite des PE

# UN SYSTÈME PAR POINTS

Valeur d'achat

10 € = 1 point

Valeur de service

1 point = 0,55€

Un exemple

Un salaire (avec indemnités) : 2500 €  
Montant prélevé pour cotisation : 703€  
Montant sur lequel on va se créer des droits directs : 632,8€  
Points acquis : 63,28

Donc pour un an: 759,3 points  
Soit 417,62 € bruts de pension annuelle

Attention

Valeurs proposées pour  
l'année de 2025 pour un départ à 64 ans  
Mais après ?

Cadre budgétaire  
contraint

Difficulté de calculer sa  
pension avant l'année de  
son départ

Plus besoin de  
réforme !

# FIN DU CODE DES PENSIONS

~~Référence à des annuités et à un taux de pensions à 75%~~

~~Référence aux 6 derniers mois~~

Cotisations sur l'ensemble des salaires de la carrière

Prise en compte des indemnités et primes

Toutes les années mêmes les « mauvaises »

L'âge d'ouverture des droits = 62 ans

Oui, mais...

Définition d'un âge du « taux plein » = 64 ans

Donc décote!



# DROITS NON CONTRIBUTIFS

Les droits non contributifs  
c'est quoi?

20 à 25 % du montant  
des pensions

Et dans la réforme?

25%

Redéfinition des solidarités

Redéfinition des  
bénéficiaires

Les droits pour enfants

Enfants nés avant 2004 : 4 T  
Enfants nés à partir de 2004: 2 T  
par enfant de durée d'assurance  
ou validation des périodes  
d'interruption

Majoration de pensions pour 3  
enfants et + de 10%

Et dans la réforme?

5% par enfant pour l'un des parents  
Fin de la majoration de 10%

# APPLICATION DE LA RÉFORME

Application à partir de **2025** pour les générations de **1963 et suivantes**

Entrée en vigueur  
1<sup>er</sup> janvier 2025

Droits anciens  
régimes

Droits calculés selon  
les règles du  
nouveau système

Liquidation  
effectuée à  
100% dans le  
nouveau  
système

Conversion  
des droits

# ET DANS LE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

Application à partir de 2025 pour les générations 1963 et suivantes

Quid des catégories actives ?  
Extinction progressive

Donc application pour les **catégories actives** à partir de **2025** pour les **générations 1968 et suivantes**

Mais une période de transition pour le relèvement de l'âge de départ

Né-e en	Age d'ouverture des droits
1968	57 ans 4 mois
1969	57 ans 8 mois
1970	58 ans
1971	58 ans 4 mois
1972	58 ans 8 mois

Dans le 1<sup>er</sup> degré:  
faible taux  
d'indemnités = 8%

# CONCRÈTEMENT

Carrière « normale »  
PE au 7<sup>ème</sup> échelon de la Hors-Classe

Systeme actuel

Systeme par points

64 ans 172 T	2 623 €	64 ans	1 643 €
63 ans 168 T	2 434 €	63 ans	1 513 €
62 ans 164 T	2 251 €	62 ans	1 387 €

Carrière « rapide »  
PE au 4<sup>ème</sup> échelon de la Classe Exceptionnelle

Systeme actuel

Systeme par points

64 ans 172 T	2 639 €	64 ans	1 713 €
63 ans 168 T	2 449 €	63 ans	1 578 €
62 ans 164 T	2 264 €	62 ans	1 449 €

En net, mensuel

# VRAI / FAUX

**« DÉPART EN RETRAITE:  
UN SYSTÈME FONDÉ SUR  
LA LIBERTÉ DE CHOIX »**

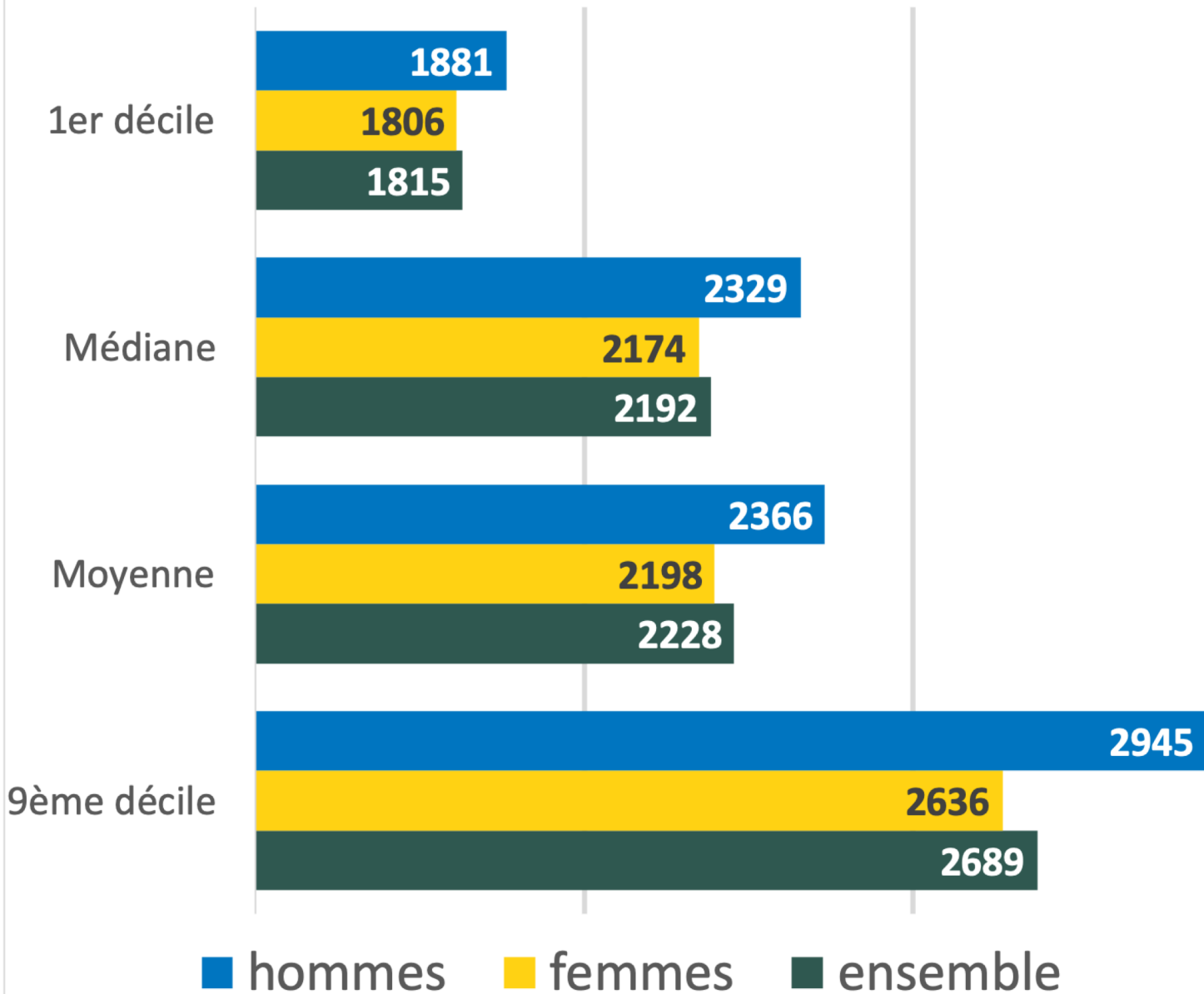
**Faux !**

**« APPORTER SIMPLICITÉ  
ET LISIBILITÉ GRÂCE AU  
SYSTÈME UNIVERSEL »**

**Faux !**

**« UN SYSTÈME PLUS  
EQUITABLE : 1€ COTISÉ =  
LES MÊMES DROITS »**

**Faux !**



Salaires des professeurs des écoles,  
Bilan social 2017

**« LA RÉFORME VA RÉDUIRE LES INÉGALITÉS FEMMES / HOMMES »**

**Faux !**

**« UN SYSTÈME PAR RÉPARTITION »**

**Vrai, mais...**

# LES PROPOSITIONS SNUIPP ET FSU

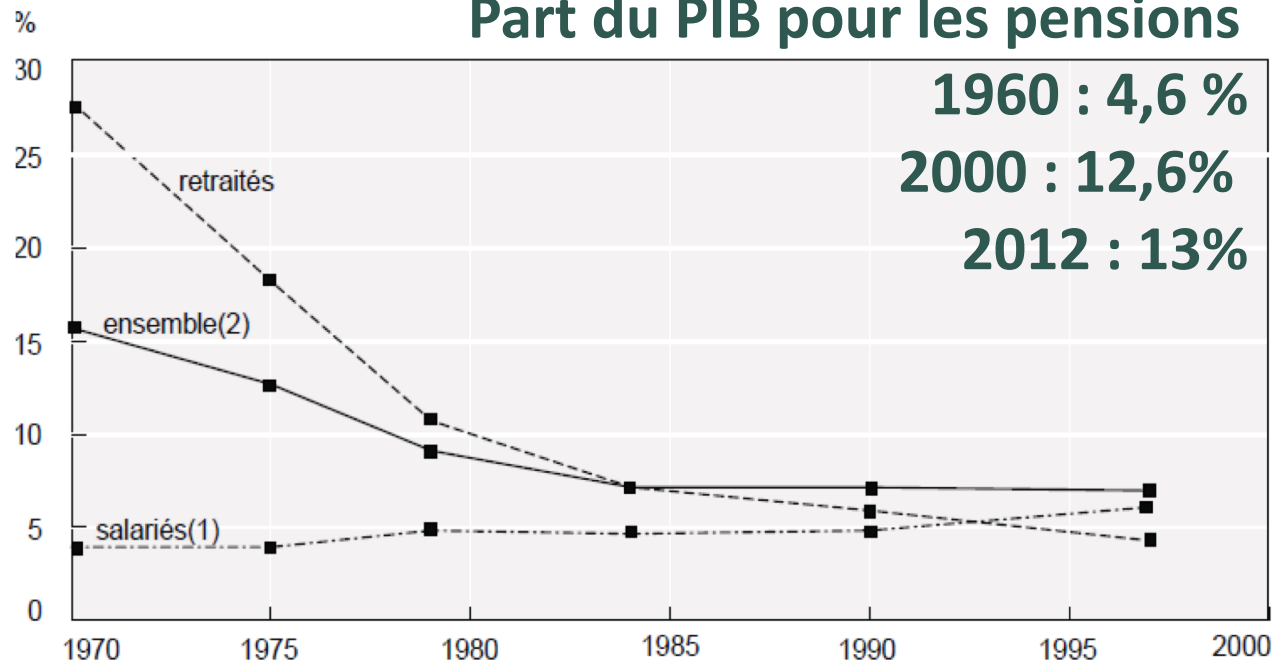
Départ à **60 ans** avec **75%** et **37,5** années, sans décote  
ni surcote

- Prise en compte **études**, stages, chômage
- Aménagement **fin de carrière**
- **Droits liés aux enfants**
- **Polypensionné-es**
- Pensions **indexées sur les salaires**

# FINANCER LES RETRAITES

**C'EST POSSIBLE !**

## Part du PIB pour les pensions



Evolution du taux de  
pauvreté

**Retour sur les réformes de 1993, 2003, 2010 et assurer l'équilibre**

5 points de PIB supplémentaires à l'horizon 2050

**Un choix politique** en agissant sur l'emploi, les salaires, la fiscalité, les exonérations...